Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20251124-962025BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 14

Présents	:	13
Absents excusés	:	1
Délégation	:	0

Séance du 24/11/2025

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Monsieur de CHABANNES Alain

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickael, FUZEAU Nadine COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, GRU Alain, JOSSE Sandra, NEVE PIQUET Géraldine

Absents excusés : BRAUD Jérémy.

Date de convocation : 14 novembre 2025

Mme FUZEAU Nadine est nommée secrétaire de séance

962025	**Remboursement repas assemblée nationale**

Vu le code **général des collectivités territoriales**

La commune de Bohal a pris en charge les frais de repas des élus lors de déplacements à l'Assemblée nationale, pour un montant unitaire de **25 € par élu**. Conformément aux principes de transparence et de bonne gestion des deniers publics, il est proposé que ces frais fassent l'objet d'un remboursement par les élus concernés, afin d'éviter toute charge injustifiée pour le budget communal.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide :

- les élus de la commune de Bohal ayant bénéficié de repas pris à l'Assemblée nationale, facturés à la collectivité, sont tenus de rembourser à la commune la somme de **25 € par repas**,
- Les sommes ainsi récupérées seront imputées en recettes au budget communal, sous la ligne budgétaire dédiée aux **recettes diverses de gestion c/75888**.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 25 novembre 2025
Alain de CHABANNES, Maire